ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

DEMANDE DE RADIATION
SOCIÉTÉ DE PARTICIPATIONS D'EXPERTISE-COMPTABLE (SPEC)

A adresser par mail uniquement : c.carrier@oecpaca.org

1.	Date de radiation à retenir *NB : La date d'effet de radiation sera soit la date de réception de la demande soit une date fixée par vos soins si celle-ci est postérieure à la date de réception de votre lettre,* ***il ne peut en aucun cas y avoir d'effet rétroactif.***
2.	Règlement de la cotisation professionnnelle due pour l'année en cours ATTENTION : Toute personne morale inscrite au 1er janvier est redevable des cotisations de l'année en cours (la date d'effet de la radiation demandée devant impérativement tenir compte de cette précision). En l'absence de règlement de la cotisation, le dossier de radiation ne pourra être traité
3.	Si la société détenait une part du capital d'une société inscrite au Tableau, nouvelle répartition du capital de la société restant inscrite
4.	Attestation sur l'honneur déclarant que la société n'est pas en redressement judiciaire

Pour tout renseignements :

Camille CARRIER – Ligne directe : 04 91 16 04 28

Votre dossier doit **impérativement** être adressé **complet** par mail. Toute demande incomplète ou hors délai ne sera pas traitée. Une fois reçu, votre dossier sera examiné en session de conseil.

Cinq sessions pour le dépôt de votre dossier :

- 1ère session : date limite de réception du dossier : 16/02/2026
- 2ème session : date limite de réception du dossier : 20/04/2026
- 3ème session : date limite de réception du dossier : 08/06/2026
- 4ème session : date limite de réception du dossier : 31/08/2026
- 5ème session : date limite de réception du dossier : 26/10/2026

Conseil Régional Provence – Alpes – Côte d'Azur
Tour Méditerranée – 65 avenue Jules Cantini – 13298 Marseille Cedex 20
Tél. : 04 91 16 04 20 - Fax : 04 91 16 04 27
oecpaca@oecpaca.org
www.experts-comptables-paca.fr